



DEFI RHONE ALPES 2011

REGLEMENT OFFICIEL

1 : REGLES GENERALES :

LE DEFI RHONE ALPES est une course de sprint à étape se déroulant dans les départements de Savoie et Haute Savoie du samedi 15 janvier au 23 janvier 2011. Il sera possible de courir les courses du week-end uniquement.

Les règles de courses sont celles de la Fédération Française des Sports de Traîneau de ski-Pulka et de cross canins (FFST) complétées et éventuellement modifiées par les précisions incluses dans ce règlement. En cas de contradiction entre les règles F.F.S.T et les règles énoncées dans ce règlement, ce sont ces dernières qui prévalent.

Les règles de course peuvent être modifiées par l'organisation du DEFI RHONE ALPES qui aura la responsabilité de communiquer ces nouvelles règles aux concurrents avant le départ.

2 : PROGRAMME :

Samedi 15 janvier : Albiez Montrond (73) 1^{er} départ 13h ; nocturne en démonstration à 19h.

Dimanche 16 janvier : Albiez Montrond (73) 1^{er} départ 10h.

Lundi 17 janvier : Peizey Nancroix (73) 1^{er} départ 14h.

Mardi 18 janvier : Peizey Nancroix (73) 1^{er} départ 14h + nocturne à 19h.

Mercredi 19 janvier : repos.

Jeudi 20 janvier : Mont Saxonnex (74) 1^{er} départ 14h + nocturne à 19h.

Vendredi 21 janvier : Mont Saxonnex (74) 1^{er} départ 10h.

Samedi 22 janvier : Beauregard (74) 1^{er} départ 14h.

Dimanche 23 janvier : Beauregard (74) 1^{er} départ 10h + résultats 15h.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce programme, en particulier (mais pas exclusivement) si les conditions locales l'exigent.

3 : INSCRIPTIONS :

Les concurrents pourront s'inscrire dans les catégories suivantes :

Ski joring homme

Ski joring junior homme

Ski joring dame

Ski joring junior dame

Attelages 2 chiens junior

Attelages 2 chiens sénior

Attelages 4 chiens

Attelages 4 chiens junior

Attelages 6 chiens

Attelages 8 chiens

Age des compétiteurs :

Dans les catégories attelage, l'âge sera :

Catégories séniors : 16 ans et plus

Catégories juniors : de 14 ans inclus (un concurrent de 16 ans pourra choisir de courir en sénior. Cette décision s'appliquera à toutes les catégories traîneau).

Dans les catégories style nordique, l'âge sera :

Catégorie sénior : 19 ans et plus Catégorie junior 17 ans à 20 ans inclus (un concurrent de 19 ou 20 ans pourra choisir de courir en sénior. Cette décision s'appliquera à toutes les catégories style nordique)

Lors de l'inscription, les concurrents devront préciser si leur attelage est constitué uniquement de chien de races nordiques de traîneau (selon la définition FCI).

Tarifs :

200€ pour 8 jours de courses et 4 repas.

Inscription famille : 1^{er} 200€ ; 2^{ème} 150€ ; 3^{ème} 100€

50€ pour les catégories juniors soit 8 jours de courses sans repas.

35€ pour les week-ends.

5 coureurs d'un même club inscrit pour le DRA, le 6ème gratuit.

Une seule inscription part club ou famille.

Les inscriptions sont à envoyer à : ASSOCIATION SPORT ET CHIEN, 35-5 rue Antoine Lumière, les Houdières 69150 Décines, France. Obligatoirement accompagnée du chèque à l'ordre de l'ASC.

L'ASC confirmera les inscriptions.

Les inscriptions non accompagnée du chèque correspondant ne seront pas acceptées.

L'organisation du Défi Rhône Alpes se réserve le droit de clore les inscriptions à tout moment lorsqu'il estimera avoir atteint le nombre maximum de concurrents acceptables en fonction des possibilités d'accueil des stations.

Les concurrents devront être titulaires d'une licence compétition en cours de validité et délivrée par la FFST, la FFPTC, un club de la WSA ou un club de l'ESDRA. Pour les concurrents étrangers non licenciés FFST, il pourra être demandé un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (obligation légale pour les compétitions sportives se déroulant en France).

4 : CLASSEMENT :

Des classements seront effectués à la fin des épreuves du 15/01, du 16/01 du 22/01 et 23/01 dans chacune des stations.

Ces classements comprendront pour chaque catégorie, le résultat cumulé des deux jours de course dans la station et le classement général provisoire.

Le classement général final, distribué le dimanche 23/01 au cours de la remise des prix, concernera les concurrents ayant terminés toutes les manches de l'épreuve et sera effectué en fonction de la somme totale des temps des différentes manches.

Pour chaque catégorie un classement spécifique sera effectué pour les attelages de races nordiques de traîneau (définition FCI).

Un concurrent ne terminant pas une manche, ne participant pas à une manche ou étant disqualifié au cours d'une manche ne pourra pas figurer au classement général mais pourra être autorisé, à la discrétion de l'organisateur, à participer aux manches suivantes.

Des classements spécifiques seront donnés pour chacun des deux week-ends, ces deux week-ends étant inscrit au programme de la coupe de France FFST.

5 : LA COURSE :

Un « musher meeting » obligatoire pour tous les concurrents aura lieu avant le départ de la première manche et cela dans chaque station. Les dates, heures et lieu seront communiqués ultérieurement.

Les départs pourront être individuels, deux par deux ou en ligne suivant les étapes. Dans le cas de départs individuels ou deux par deux, ceux-ci pourront s'effectuer toutes les 30 sc, toutes les 1 ou 2 minutes suivant les catégories.

6 : PARKING ET STAKE-OUT :

Les emplacements de parking étant souvent limités, les concurrents devront se garer au plus près les uns des autres et suivant les instructions qui leur seront éventuellement données par les bénévoles de l'organisation.

Les parkings et stake-out devront être maintenu dans un état de propreté irréprochable.

Des bénévoles seront particulièrement chargés de faire respecter cette règle.

7 : EQUIPEMENT :

Les traîneaux devront être équipés selon les règles prévues au règlement FFST pour les courses de sprint (taille minimum du « basket », sac à chiens, tapis de frein, etc).

Les mushers pourront changer de traîneau entre deux étapes mais pas au cours d'une étape.

Deux encres seront obligatoires sur les traîneaux de la catégorie 8 chiens.

Le matériel dans la catégorie Ski joring sera en accord avec les règles de la FFST.

Les concurrents des catégories attelage junior devront obligatoirement porter un casque.

8 : LES CHIENS :

Aucun traitement inhumain ou cruel par action ou manque d'action provoquant une douleur ou une souffrance à un chien ne sera toléré. La non-observation de cette règle entrainera la disqualification.

Les chiens devront être âgés d'au moins douze mois pour les attelages et de 18 mois pour le ski joring et le ski pulka, le premier jour de course.

Nombre de chien :

Chaque concurrent aura droit à un pool de chien (variable selon la catégorie). Chaque concurrent pourra utiliser les chiens de son pool à sa convenance dans la limite du minimum et du maximum autorisé pour sa catégorie. Il ne pourra pas changer de chien au cours d'une manche. Les chiens retirés de la course sur ordre du vétérinaire de la course ne pourront être réintégrés dans le pool qu'avec l'accord du vétérinaire.

Pools de chiens :

Catégories ski joring 1 chien : 2 chiens

Catégorie attelages 2 chiens : 3 chiens

Catégorie attelages 4 chiens : 5 chiens

Catégorie attelages 6 chiens : 8 chiens

Catégorie attelages 8 chiens : 10 chiens

Avant le début de l'épreuve et au plus tard au musher meeting obligatoire, chaque concurrent devra donner la liste des chiens de son pool avec le nom des chiens et leur numéro de puce électronique ou de tatouage.

Vaccination obligatoire :

Tous les chiens (y compris ceux ne participant pas à la compétition mais transportés par le concurrent ou ses handlers) devront être vaccinés contre :

La rage

la parvovirose

La maladie de carré

La leptospirose

La toux de chenils

Des contrôles pourront être effectués par l'organisation à tout moment du vendredi 14 Janvier 2011 à 12h au dimanche 23 Janvier 2011 à 20h.

Traitement médicaux des chiens :

Aucun traitement médical au chien ne sera autorisé entre le vendredi 14 Janvier 2011 et le dimanche 23 Janvier 2011 sans accord préalable du vétérinaire de la course.

9 : CONTROLE ANTI-DOPAGE :

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués sur les chiens et/ou sur les concurrents pendant toute la durée de l'épreuve.

10 : OFFICIEL ET PENALITES :

Jury de course :

Le directeur de course, les juges de course et le vétérinaire de l'épreuve sont les officiels de l'épreuve et ont la responsabilité de l'application de toutes les règles de la compétition. Ils constituent le jury de course. Les décisions du directeur de course sont définitives.

Réclamation :

Un concurrent peut poser une réclamation concernant une action commise par un compétiteur qu'il considère comme contraire à l'esprit de ce règlement. Pour être recevable, cette réclamation devra être faite verbalement à un juge à l'arrivée de la manche durant laquelle la faute présumée a été constatée puis par écrit (en Français ou en Anglais) au directeur de course dans l'heure qui suit l'arrivée du rapporteur.

11 : DROIT A L'IMAGE, COMMUNICATION ET PUBLICITE :

L'organisation du DEFI RHONE ALPES a toute autorité pour autoriser la photographie, les films et la collecte d'information sur la course, les participants, leurs chiens et pour utiliser les informations et ces images à des fins propres d'information, de relations publiques et de publicité.

En participant à la compétition, le concurrent autorise l'organisation à le photographier et à le filmer. Cette autorisation inclut ses chiens et les membres de son équipe (handlers) à condition que ces images soient directement en rapport avec la course et qu'elles ne portent pas atteinte à sa vie privée ou sa réputation. Ces images pourront être exploitées par l'organisation à ses propres fins ou à celle de ses partenaires sans aucune limitation ni de date ni de territoire ni de support.

Les concurrents seront libres de porter les noms et logos de leurs sponsors personnels sur leurs vêtements et sur leur traîneau. Aucune publicité ne sera autorisée sur les chiens autres que le nom du fabricant des harnais sur les sangles de ceux-ci.

12 : RECLAMATIONS :

Pour toute demande ou réclamation consécutive à une atteinte au concurrent, ses chiens, son équipe ou ses biens.

13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le paiement par le concurrent des droits d'inscription suppose l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.